

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2016**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016.

**PRÉSENTS** : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, A. Iermieri, J-P. Grenier et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

**ABSENT** : Madame la conseillère C. Homan.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier sont également présents.

*Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :*

- *L'évolution des travaux sur l'ancien site d'entreposage illégal de BPC, ayant appartenu à la compagnie « Reliance » ;*
- *L'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Cartier ;*
- *L'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniory ;*
- *Les travaux à l'hôtel de ville ;*

**2016-650**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Report du sujet inscrit à l'item 04.01, concernant l'approbation de la version française et de la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia », concernant l'appropriation d'une somme de 80 000 \$ à même le surplus, afin de permettre le remplacement de deux réservoirs d'eau chaude au Centre aquatique ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia », relativement à un avis de motion devant être donné afin de modifier le Règlement PC-2775 sur le zonage de manière à permettre dans la zone N2, la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia », relativement à l'adoption d'un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage de manière à permettre dans la zone N2, la construction de deux bâtiments principaux sur un même terrain.

**2016-651** SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENTS  
PC-2786 -12-PD1 ET PC-2786 -11-PD1

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlement suivants :

PC-2786-12-PD1 – Règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant la protection contre les refoulements ;

PC-2786-11-PD1 modifiant le Règlement PC-2876 sur la construction concernant les appareils de chauffage au bois et utilisant une combustion solide ;

À la demande de monsieur le maire Trudeau, le greffier explique la nature et les conséquences de l'adoption de ces projets de règlement ;

Le greffier précise que les dispositions de ces deux projets de règlement ne sont pas sujettes à approbation référendaire ;

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil de la part des personnes présentes dans la salle, concernant ces deux projets de règlement.

**2016-652** ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le sujet relatif à l'approbation des versions françaises et anglaises du procès-verbal de la séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016 est reporté à une prochaine séance.

**2016-653** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur David Tomsons :

- La construction d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorly ;
- L'aménagement des arbres de Noël autour du Centre civique ;
- Le paiement de l'emprunt qui sera nécessaire pour financer le coût d'aménagement de la piste cyclable ;
- Les modifications apportées à la piste cyclable du parc Edgewater suivant la résolution 2015-367.

Monsieur Mike Miller :

- L'obligation de la Ville d'aménager une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorly, en conformité avec une proposition faite par « Vélo-Québec » ;
- Formation d'un comité consultatif pour la construction de la piste cyclable ;
- Le budget de construction de la piste cyclable sera-t-il rendu public avant sa construction ?

Madame Theresa Trosen :

- Les pistes cyclables construites antérieurement sur le territoire de la Ville ;
- L'implantation d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorly a-t-elle fait l'objet d'une étude de densité ?

Monsieur Yvon Calbert :

- Remercie le conseil municipal pour le soutien apporté aux « Amis du Vieux Moulin ».

Monsieur Marcel Montpetit :

- Item 30.09 concernant le réaménagement du parc Alexandre-Bourgeau.

Une résidente du 125, avenue Brigadoon :

- La sécurité des enfants concernant la construction d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniory ;
- Existence d'un plan d'ensemble pour le voisinage.

Un résident du 12, avenue Terrasse Monet :

- Actes d'incivilité à l'intérieur de ce complexe résidentiel.

Madame Susan Weaver :

- Déglacage des rues et des trottoirs.

Monsieur Rober Koehler :

- Appel à monsieur le conseiller Grenier afin que celui-ci représente les citoyens de ce secteur concernant les représentations formulées à l'encontre de la construction d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniory ;
- Le niveau de sécurité considéré préalablement à la construction de la piste cyclable ;
- La réalisation d'une étude d'impact environnementale préalablement à la construction de la piste cyclable.

Une résidente de l'avenue Brigadoon :

- Questionne la sagesse de la décision relative à l'utilisation de la proposition faite par « Vélo-Québec ».

Madame Pamela Santini :

- Pourquoi le boulevard Hymus est-il moins sécuritaire que l'avenue Douglas-Shand pour l'aménagement d'une piste cyclable ?
- Les changements apportés à la trame urbaine dans ce secteur au cours des dix à quinze dernières années.

Madame Jennie Parsons :

- L'enlèvement des cônes orange sur le boulevard Hymus.

Madame Jocelyne Proulx :

- Une consultation est-elle possible concernant l'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniory ou si le projet est décidé à l'avance.

Monsieur Robert Koehler :

- Le conseil peut-il s'engager à ce qu'il n'y ait aucun autre travail sur ce projet d'aménagement d'une piste cyclable entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorie d'ici à ce qu'il y ait une rencontre avec les citoyens ?
- Le conseil est-il ouvert à l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Hymus ?

Monsieur David Tomsons :

- Offre de partager de l'information avec les élus concernant l'aménagement d'une piste cyclable, entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorie ;
- Discordance entre le terrain disponible à l'est de l'avenue Alston, comparativement à l'ouest de cette avenue ;

Il remet au greffier à l'intention des membres du conseil municipal un document résumant les questions des citoyens, relativement à l'aménagement d'une piste cyclable entre les avenues Alston et Stillview, au nord des avenues Brigadoon, Manor et Seigniorie.

Monsieur Robert Koehler :

- Quand la Ville de Pointe-Claire a-t-elle procédé, pour la dernière fois, à une révision de sa gouvernance ?

**2016-654**

**ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS DANS CERTAINES ZONES**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage en ce qui concerne l'installation de boîtes de dons de vêtements dans certaines zones, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-7944.

**RÉSOLU :**

**2016-655**

**ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786 SUR LA CONSTRUCTION CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES REFOULEMENTS**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant la protection contre les refoulements, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8827.

**RÉSOLU :**

**2016-656**      ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2786  
SUR LA CONSTRUCTION CONCERNANT LES APPAREILS DE  
CHAUFFAGE AU BOIS UTILISANT UN COMBUSTIBLE SOLIDE

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2786 sur la construction concernant les appareils de chauffage au bois utilisant un combustible solide, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8947.

**2016-657**      ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE  
ALLOCATION DE TRANSITION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'adopter un règlement sur le traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, dans la mesure où la version finale de ce projet de règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-143-8818.

**2016-658**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
PC-2746 SUR LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION  
DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES EN CE QUI  
CONCERNE LE MOMENT À PARTIR DUQUEL IL EST PERMIS,  
POUR LES OCCUPANTS D'IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS, DE  
PLACER LES DÉCHETS POUR LA COLLECTE

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2746 sur la collecte, l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables en ce qui concerne le moment à partir duquel il est permis, pour les occupants d'immeubles non-résidentiels, de placer les déchets pour la collecte sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-659**      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS RELIÉES À DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE  
EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE AINSI QU'UN  
EMPRUNT AU MONTANT 5 960 000 \$ À CES FINS

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations reliées à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ainsi qu'un emprunt au montant de 5 960 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-660** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AUX PARCS, ESPACES VERTS, TERRAINS DE JEUX ET PLATEAUX SPORTIFS AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 070 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux parcs, espaces verts, terrains de jeux et plateaux sportifs ainsi qu'un emprunt au montant de 2 070 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-661** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS À LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE AINSI QU'AU RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 7 000 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés à la réhabilitation de conduites d'eau potable ainsi qu'au resurfaçage des chaussées ainsi qu'un emprunt au montant de 7 000 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-662** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE CARTIER, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET LE CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 200 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue Cartier, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore ainsi qu'un emprunt au montant de 3 200 000 \$ à cette fin sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-663** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES DE L'AVENUE SAINT-LOUIS, ENTRE LES AVENUES MAYWOOD ET SUNNYSIDE AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 800 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des services de l'avenue Saint-Louis, entre les avenues Maywood et Sunnyside ainsi qu'un emprunt au montant de 2 800 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-664** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES SERVICES DE L'AVENUE SEDGEFIELD, ENTRE LES AVENUES ALSTON ET STILLVIEW AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 000 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des services de l'avenue Sedgefield, entre les avenues Alston et Stillview ainsi qu'un emprunt au montant de 3 000 000 \$ à cette fin sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-665** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AVENUE DE GLENBROOK CRESCENT AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction de l'avenue de Glenbrook Crescent ainsi qu'un emprunt au montant de 2 000 000 \$ à cette fin sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-666** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SENTIERS, DE PISTES CYCLABLES ET DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 000 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection et de construction de sentiers, de pistes cyclables et de stationnements municipaux ainsi qu'un emprunt au montant de 1 000 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-667** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PHASE 4 DU COLLECTEUR INDUSTRIEL (AVENUE LABROSSE, PHASE 1) AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 000 000 \$ À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction de la phase 4 du collecteur industriel (avenue Labrosse, phase 1) ainsi qu'un emprunt au montant de 4 000 000 \$ à cette fin sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-668** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSÉES DANS L'AVENUE DONEGANI, ENTRE LES AVENUES DE LA BAIE-DE-VALOIS ET COOLBREEZE ET DANS L'AVENUE ROUNDTREE CRESCENT AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 800 000 \$ À CES FINS

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant des travaux de réhabilitation et de resurfaçage des chaussées dans l'avenue Donegani, entre les avenues de la Baie-de-Valois et Coolbreeze et dans l'avenue Roundtree Crescent ainsi qu'un emprunt au montant de 2 800 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-669** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 25 000 000 \$ DESTINÉE AU FINANCEMENT DE DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS AFFÉRENTES À DES TRAVAUX, D'ENTRETIEN ET DE RÉNOVATIONS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement créant une réserve financière au montant de 25 000 000 \$ destinée au financement de dépenses d'immobilisations afférentes à des travaux, d'entretien et de rénovation des bâtiments municipaux de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-670**                    APPROBATION – PIIA – 13, AVENUE DE KILLARNEY GARDENS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 13, avenue de Killarney Gardens exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 31 octobre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme le 5 octobre 2016 :

RÉSOLU :

- Élévation et implantation ;
- IKO bardeaux d'asphalte ;
- Maibec couleur Mulberry ;
- Échantillons ou équivalent :
  - Matériaux de revêtement : Bardage de bois - Maibec - Moderne Mulberry ;
  - Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
  - Fenêtres : Aluminium – Blanc ;
  - Porte : Existante ;
  - Toiture : Bardeaux d'asphalte - IKO Marathon - Gris Antique ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement au 13, avenue de Killarney Gardens ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-671**                    APPROBATION – PIIA – 69, AVENUE HILLSIDE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 69, avenue Hillside exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 31 octobre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme les 3 et 6 octobre 2016 :

RÉSOLU :

- Sommaire du projet ;
- Notes descriptives ;
- Photo élévations existantes ;
- Échantillons - 2016-10-03 ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Revêtement de composite cellulaire Celect - Royal – Gris ;
  - Détails architecturaux – Blanc ;
  - Porte – Blanc ;



et ce, relativement à des rénovations extérieures au 69, avenue Hillside ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-672**

**APPROBATION – PIIA – 3, RUELLE KINKORA**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 3, ruelle Kinkora exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 31 octobre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver les documents suivants reçus par le service d'urbanisme le 11 octobre 2016 :

- Implantation ;
- Cabanon ;
- Photo bardeaux ;
- Photo bois ;
- Photo aluminium ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Matériaux de revêtement : Bardage - Canexel et vinyle - Bois et gris ;
  - Toiture : Bardeaux d'asphalte – Noir ;

et ce, relativement à la construction d'un cabanon au 3, ruelle Kinkora ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-673**

**APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 171, BOULEVARD HYMUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

**RÉSOLU :**

D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 171, boulevard Hymus, afin de permettre l'installation d'un équipement mécanique en marge latérale est au lieu d'en marge arrière ou sur le toit du bâtiment.

**2016-674**                    APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 33, AVENUE BRUNET

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 33, avenue Brunet, afin de permettre une distance de 1,36 m (4,3') entre la terrasse et le garage détaché, au lieu de la distance minimale requise de 2 m (6,6').

**2016-675**                    DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le greffier fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil, conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

**2016-676**                    DÉPÔT – REGISTRE DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET AUTRE AVANTAGE EXCÉDANT 200 \$

Le greffier fait état du dépôt du registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant la somme de 200 \$ ayant été reçu par les membres du conseil pour la période se terminant le 30 novembre 2016. Le greffier note qu'aucun membre du conseil n'a reçu un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage.

**2016-677**                    DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 17 OCTOBRE 2016 AU 22 NOVEMBRE 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 18 OCTOBRE 2016 AU 20 NOVEMBRE 2016

La liste des amendements budgétaires pour la période du 17 octobre 2016 au 22 novembre 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 18 octobre 2016 au 20 novembre 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-678**                    SOUTIEN FINANCIER – CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'accorder en janvier 2017, un soutien financier au montant de 53 200 \$ au Club aquatique de Pointe-Claire Inc. ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-11-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9065 émis le 11 novembre 2016 ;

D'octroyer, en janvier 2017, un fonds de roulement au montant de 50 000 \$ au Club aquatique de Pointe-Claire inc. à être remboursé par ledit club le 31 octobre 2017 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-138-18-000, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9065 émis le 11 novembre 2016.

D'autoriser le Club aquatique de Pointe-Claire Inc. à s'approvisionner via les contrats de la Ville de Pointe-Claire pour les articles suivants :

- Téléphones cellulaires ;
- Fournitures de bureau ;
- Vêtements ;
- Transport (Bell-Horizon) ;

**2016-679**                    SOUTIEN FINANCIER – GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE  
CANADIENNE (QUÉBEC)

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 1 000 \$ à La Garde  
Côtère Auxiliaire Canadienne (Québec) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9156 émis le  
23 novembre 2016.

**2016-680**                    SOUTIEN FINANCIER – CHEVALIERS DE COLOMB

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ aux Chevaliers de  
Colomb afin de lui permettre de procéder à sa campagne de  
distribution de paniers de Noël ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9078 émis le 14 novembre  
2016.

**2016-681**                    AUTORISATION – PARTICIPATION AU COCKTAIL DU PRÉSIDENT  
ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-  
L'ÎLE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, madame la conseillère  
Homan, ainsi que messieurs les conseillers Cousineau, Bissonnette,  
Grenier, Iermieri et Smith à représenter la Ville de Pointe-Claire à  
l'occasion de l'activité "Cocktail du Président", organisée par la  
Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île, devant se tenir à Dollard-  
des-Ormeaux, le 18 janvier 2017, pour un coût total de 210 \$, plus  
taxes applicables ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus par  
la participation des membres du conseil à cette activité, conformément  
à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9129 émis le  
21 novembre 2016 et ce, conditionnellement à l'approbation du budget  
2017.

**2016-682**                    AUTORISATION – PARTICIPATION AU 18<sup>e</sup> GALA DE LA SAINT-  
VALENTIN – RÉSIDENCE DES SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-  
L'ÎLE

ATTENDU QU'il peut arriver que la nature exceptionnelle de certaines  
activités où un certain protocole exige la présence du conjoint des  
personnes appelées à représenter la municipalité lors d'une activité qui  
profite à cette dernière ;

ATTENDU QUE le 18<sup>e</sup> Gala annuel de la Saint-Valentin, tenu au profit  
de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île, constitue une telle  
activité qui profite à l'ensemble de la communauté de l'ouest de l'île,  
incluant le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et majoritairement  
D'autoriser monsieur le maire Trudeau, ainsi que sa conjointe,  
à représenter la Ville de Pointe-Claire au 18<sup>e</sup> Gala annuel de la  
Saint-Valentin, devant se tenir au Château Vaudreuil, à Vaudreuil -  
Dorion, au profit de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île,  
le 10 février 2017 ;

D'autoriser en conséquence le remboursement des frais encourus relativement à la participation de monsieur le maire Trudeau et de sa conjointe à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9131 émis le 21 novembre 2016 et ce, conditionnellement à l'approbation du budget 2017.

Pour la proposition : Monsieur le maire Trudeau, messieurs les conseillers Beaumont, Bissonnette, Iermieri, Grenier et Smith, madame la conseillère Thorstad-Cullen ;

Abstention : Monsieur le conseiller Cousineau, pour cause de conflit d'intérêts ;

**2016-683** DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE confirmer la nomination de monsieur le conseiller Dennis Smith, rétroactivement au 1er novembre 2016, pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Trudeau aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal pour les mois de novembre et décembre 2016, ainsi que pour le mois de janvier 2017.

**2016-684** DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ORGANISME PME MTL WEST-ISLAND

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement RÉSOLU : DE désigner monsieur le conseiller Jean-Pierre Grenier à titre de représentant du conseil municipal et de la Ville de Pointe-Claire auprès de l'organisme PME MTL West-Island.

**2016-685** AUTORISATION - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement RÉSOLU : D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire à l'Union des municipalités du Québec pour un coût de 35 563,43 \$, taxes incluses, incluant la cotisation annuelle de 19 254,23 \$, ainsi que le versement au Carrefour du capital humain d'un montant de 16 309,20 \$ ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-494, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9140 émis le 23 novembre 2016 et ce, conditionnellement à l'approbation du budget 2017.

**2016-686** APPROPRIATION – SOMME REQUISE POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À STEWART HALL EN VUE DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CANADA EN 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement RÉSOLU : D'approprier à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire, une somme de 50 000 \$ afin de poursuivre les travaux de rénovation à Stewart Hall et ce, en vue du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada en 2017 ; et

DE transférer ce montant à la réserve existante (03-920-16-171) spécialement créée à cet effet.

**2016-687** AUTORISATION – MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ – RECOURS CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 18, AVENUE JERVIS BAY

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement DE mandater la firme "Bélangier Sauvé" afin que celle-ci puisse entreprendre des procédures légales en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, devant la Cour Supérieure du Québec afin qu'elle oblige la propriétaire à démolir tous les travaux déjà effectués en contravention des plans approuvés conformément à la résolution 2014-300 et d'ordonner de construire la maison conformément à ces plans, à défaut de quoi la Ville de Pointe-Claire sera autorisée à effectuer les travaux appropriés aux frais du propriétaire.

**2016-688** AUTORISATION – PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE LICENCE EN TANT QUE CONTRACTEUR – PROPRIÉTAIRE AUPRÈS DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC (RBQ)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la présentation d'une demande de licence en tant que « constructeur-propriétaire RBQ », pour messieurs Louis Lafontaine, électricien, Alain Rioux, électricien-superviseur et Kristof Ngongang, coordonnateur - immeubles et équipements collectifs, en tant que gestionnaire.

**2016-689** AUTORISATION – RADIATION D'UNE SOMME DES LIVRES DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser la radiation de 844 comptes de taxes foncières, totalisant une somme de 434,72 \$, représentant des sommes minimales, inférieures ou égales à 2 \$, découlant du délai de traitement électronique desdits comptes, lesquels sont énumérés à la liste jointe au dossier décisionnel 16-139-9096.

**2016-690** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES FOURNAISES AU MAZOUT ET RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE AUX CHALETS DES PARCS LAKESIDE, NORTHVIEW ET VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réalisation de travaux de remplacement des fournaises au mazout et de raccordement électrique aux chalets des parcs Lakeside, Northview et Valois à HVAC Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 90 600,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres G1160038 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-111, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9054 émis le 8 novembre 2016.

**2016-691** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 et 2018, à Omni Ventilation Inc., laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 445 528,12 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160061 ;

D'indiquer que la Ville se réserve la possibilité de prolonger ce contrat pour une période de trois années (2019, 2020 et 2021), le tout conformément au document contractuel.

**2016-692** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE MAIN D'ŒUVRE À UN TAUX HORAIRE CONCERNANT DES APPELS DE SERVICE, LA FOURNITURE D'ACCESSOIRE, DE MATÉRIAUX, D'ÉQUIPEMENTS ET D'OUTILLAGE NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL DES ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de main-d'œuvre, à taux horaire, pour des appels de service et pour la fourniture d'accessoires, de matériaux, d'équipements et d'outillages nécessaires au service d'entretien électrique général des édifices municipaux de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 et 2018, à Poulin Électrique, laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 334 945,18 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres GP160062 ;

D'indiquer que la Ville se réserve la possibilité de prolonger ce contrat pour une période de trois années (2019, 2020 et 2021), le tout conformément au document contractuel.

**2016-693** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'UN SERVICE DE MAIN D'ŒUVRE EN MENUISERIE GÉNÉRALE NÉCESSAIRE À L'OPÉRATION ET À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture d'un service de main d'œuvre en menuiserie générale nécessaire à l'opération et à l'entretien des installations et des équipements de la Ville de Pointe-Claire pour les années 2017 et 2018, à Pincor Ltée, laquelle a présenté la soumission la plus avantageuse, pour un montant total de 420 527,96 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro GP160063 ;

D'indiquer que la Ville se réserve la possibilité de prolonger ce contrat pour une période de trois années (2019, 2020 et 2021), le tout conformément au document contractuel.

**2016-694** AUTORISATION – OPTION DE RENOUELEMENT AU CONTRAT II160011 CONCERNANT DES SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement DE procéder au renouvellement, pour l'année 2017, du contrat octroyé à Acceo Solutions, afin que cette dernière fournisse des services d'entretien et d'assistance technique de divers logiciels, pour un montant total de 138 735,93 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée par cette firme ;

D'imputer cette dépense tel qu'indiqué ci-dessous :

Code budgétaire	Montant avant taxes	Montant après taxes	Montant après ristourne
02-701-28-551	20 708,28 \$	23 809,34 \$	21 741,11 \$
02-310-38-551	32 677,41 \$	37 570,85 \$	34 307,20 \$
02-138-00-551	67 280,49 \$	77 355,74 \$	70 636,10 \$
Total :	120 666,18 \$	138 735,93 \$	126 684,451 \$

**2016-695** OCTROI D'UN CONTRAT – RENOUELEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement  
D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder au renouvellement des assurances de dommages auprès du courtier BFL Canada Inc., pour un montant total de primes de 178 093 \$, taxes incluses, pour l'année 2017, conformément à l'entente du regroupement;

D'autoriser le versement d'une somme de 75 734 \$ à l'Union des municipalités du Québec, représentant la quote-part de la Ville de Pointe-Claire au fonds de garantie en assurance des biens et assurance - responsabilité civile primaire pour l'année 2017 ;

D'autoriser le greffier, ou en son absence, l'assistance greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

D'imputer les dépenses découlant de la présente résolution aux postes budgétaires suivants, pour les montants indiqués ci-après à l'égard de chacun d'eux :

02-195-00-441 : 178 093 \$

02-195-00-955 : 75 734 \$

tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9050 émis le 8 novembre 2016.

**2016-696** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE, LIVRAISON ET LOCATION DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer un contrat relativement à la fourniture et à la livraison de véhicules de location « clés en main », pour l'année 2017, à Location Sauvageau Inc., pour un montant total de 77 504.65 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres TP160016 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-513, 02-822-91-513, 02-823-15-513, 02-824-70-513, 02-827-74-513, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9075 émis le 24 novembre 2016.

**2016-697** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR LES ANNÉES 2017, 2018 ET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,  
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'arboriculture pour les années 2017, 2018 et 2019, à Service d'arbres Nature Inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 810 642,74 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres PG140009 ;

D'indiquer que la Ville se réserve la possibilité de prolonger ce contrat pour une période de deux années (2020 et 2021), le tout conformément au document contractuel ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9158 émis le 24 novembre 2016.

**2016-698** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS -  
RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALEXANDRE-BOURGEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour  
le réaménagement du parc Alexandre-Bourgeau à Cardin Ramirez  
Julien Inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme, pour un  
montant total de 126 472,50 \$, taxes incluses, le tout, conformément  
aux documents de l'appel d'offres numéro GP160048 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-16-051, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9137 émis le  
25 novembre 2016.

**2016-699** APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES  
TECHNIQUES CONCERNANT DES TRAVAUX DE PLOMBERIE ET  
DE CHAUFFAGE DANS DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre  
d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services  
techniques concernant des travaux de plomberie et de chauffage dans  
divers édifices municipaux pour les années 2017 et 2018, tels que  
lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à  
l'égard de chacun d'eux et suivant ce qui est indiqué à la section  
« Description » du dossier décisionnel 16-318-9166 ;

D'indiquer que la Ville se réserve la possibilité de prolonger ce contrat  
pour une période de trois années (2019, 2020 et 2021), le tout  
conformément au document contractuel.

**2016-700** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT -  
RECONSTRUCTION DE LA CLÔTURE SITUÉE SUR LE BOULEVARD  
SAINT-JEAN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Les Entreprises Ventec Inc. relativement à la  
reconstruction de la clôture située sur le boulevard Saint-Jean, entre les  
avenues Chaucer et Cardiff, pour un montant de 1 357 \$,  
taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 158 401,35 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-842, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9109, émis le  
23 novembre 2016.

**2016-701** APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT -  
RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DESSERVANT  
LES RÉSIDENCES DES AVENUES BELMONT ET GLANLYNN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Construction Jacques Théorêt Inc., relativement à la  
reconstruction des services municipaux desservant les résidences  
portant les numéros civiques 150 à 178 de l'avenue Belmont et 2 à 8,  
9 à 19 et 10 à 34 de l'avenue Glanlynn, pour un montant de  
24 139,64 \$, taxes incluses ;



D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 658 025,11 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-14-011, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9107 émis le 23 novembre 2016.

**2016-702**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - RÉFECTION DES SENTIERS ET DES PISTES CYCLABLES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver trois modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Réhabilitation Du O Inc., relativement à la réfection des sentiers et de pistes cyclables, pour un montant de 8 124,75 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 351 924,75 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-831, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9113 émis le 23 novembre 2016.

**2016-703**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - RÉFECTION DE L'AVENUE DELMAR ENTRE LA VOIE DE SERVICE SUD DE L'AUTOROUTE 40 ET DE L'AVENUE BRAEBROOK

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver onze modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Roxboro Excavation Inc., relativement à la réfection de l'avenue Delmar, entre la Voie de service Sud de l'autoroute 40 et l'avenue Braebrook, pour un montant de 30 326,67 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 2 181 289,59 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9181 émis le 25 novembre 2016.

**2016-704**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX DANS DIVERS PARCS

RÉSOLU :                    Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Installation Jeu-Tech Inc., relativement au réaménagement d'aires de jeux dans divers parcs pour un montant de 5 950,10 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 236 879,11 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-832, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9117 émis le 23 novembre 2016.

**2016-705**      APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT –  
RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES, AU  
SUD DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT, AINSI QUE DE L'AVENUE  
MOUNT PLEASANT, ENTRE LES AVENUES CHESTER ET  
VINCENNES

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement  
D'approuver huit modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Duroking Construction, relativement à la reconstruction  
des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue Mount Pleasant,  
ainsi que de l'avenue Mount Pleasant, entre les avenues Chester et  
Vincennes pour un montant de 46 029,12 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 3 886 835,95 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-835, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9119 émis le 23 novembre  
2016.

**2016-706**      APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - RÉFECTION DU  
BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE STILLVIEW ET LE  
BOULEVARD SAINT-JEAN

RÉSOLU :      Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
D'approuver neuf modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Construction Bau-Val Inc., relativement à la réfection du  
boulevard Hymus, entre l'avenue Stillview et le boulevard Saint-Jean  
pour un montant de 32 955,64 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 3 754 413,55 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-837, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9186 émis le 28 novembre  
2016.

**2016-707**      APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT -  
REMPACEMENT DU SYSTÈME D'IRRIGATION ET DE LA CLÔTURE  
DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC CLEARPOINT

RÉSOLU :      Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Urbex Construction Inc., relativement au remplacement  
du système d'irrigation et de la clôture des terrains de tennis du parc  
Clearpoint pour un montant de 7 115,00 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 92 734,01 \$, taxes  
incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-32-832, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9115 émis le  
28 novembre 2016.

**2016-708**            **APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - PROJET  
D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CHALET AU PARC  
TERRA COTTA**

---

RÉSOLU :            Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'approuver quatorze modifications au contrat intervenu entre la Ville  
de Pointe-Claire et Procova Inc., relativement au projet  
d'agrandissement et de rénovation du chalet du parc Terra-Cotta pour  
un montant de 24 144,24 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 675 185,24 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-22-836, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9177 émis le  
28 novembre 2016.

**2016-709**            **APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT - RÉFECTION DE  
STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

---

RÉSOLU :            Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,  
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement  
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et Réhabilitation Du O Inc., relativement à la réfection de  
stationnements municipaux pour un montant de 9 103,06 \$, taxes  
incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 388 103,06 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-834, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 16-9123 émis le  
23 novembre 2016.

**2016-710**            **APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - RESURFAÇAGE  
DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES TERRA COTTA ET  
ASHGROVE ET LA RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE  
SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE WINDMILL ET LA  
GARE POINTE-CLAIRE**

---

RÉSOLU :            Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
D'approuver deux modifications au contrat intervenu entre la Ville de  
Pointe-Claire et La Compagnie Meloche Inc., relativement au  
resurfaçage de l'avenue Donegani, entre les avenues Terra-Cotta et  
Ashgrove et la reconstruction de la piste cyclable sur l'avenue  
Donegani, entre l'avenue Windmill et la gare Pointe-Claire pour un  
montant de 7 843 ,23 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant  
passer le montant total de ce contrat à la somme de 1 519 741,40 \$,  
taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il  
appert du certificat de la trésorière n° 9179 émis le 28 novembre 2016.

**2016-711**                    APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA TERRASSE EST DE STEWART HALL

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Arthur Murphy Contracting Ltd., relativement au projet de reconstruction de la terrasse est de Stewart Hall pour un montant de 12 225,87 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 181 422,87 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-414-32-813 et 22-414-42-813, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8949 émis le 24 octobre 2016.

**2016-712**                    APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION PRÉASSEMBLÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES, COMPOSTABLES ET DE DÉCHETS POUR L'INTÉRIEUR DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Corporation Norme Internationale Inc., relativement à la fourniture et à la livraison d'îlots de récupération préassemblés de matières recyclables, compostables et de déchets pour l'intérieur des espaces publics de la Ville de Pointe-Claire, pour un montant de 15 006,52 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 95 730,48 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-657, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9154 émis le 23 novembre 2016.

**2016-713**                    APPROBATION - MODIFICATION AU CONTRAT - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE RÉCURAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRES ET PLUVIALES

RÉSOLU :                    Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et ABC Environnement, relativement aux travaux de nettoyage et de récurage des conduites d'égout sanitaires et pluviales pour un montant de 17 461,83 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une majoration du contrat intervenu avec cette firme faisant passer le montant total de ce contrat à la somme de 116 800,23 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9172 émis le 24 novembre 2016 ;

D'autoriser en conséquence un amendement budgétaire afin de combler l'insuffisance des fonds disponibles à même le poste 02-415-00-564.

**2016-714** OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION POUR L'ANNÉE 2017 DU  
CONTRAT CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS DE  
TRADUCTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'autoriser le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat octroyé en  
2016 à Les Traductions Tessier S.C.C. afin que cette firme fournisse,  
au cours de l'année 2017, des services professionnels de traduction,  
pour un montant total de 37 079,44 \$, taxes incluses, le tout suivant les  
prix indiqués à la soumission déposée par cette firme, conformément  
aux documents de l'appel d'offres DP160005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, sous  
réserve de l'approbation du budget 2017, tel qu'il appert du certificat de  
la trésorière n° 16-9149 émis le 23 novembre 2016.

**2016-715** OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION POUR L'ANNÉE 2017 DU  
CONTRAT CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS DE  
GRAPHISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement  
D'autoriser le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat octroyé en  
2016 à Pénéga Communications Inc. afin que cette firme fournisse, au  
cours de l'année 2017, des services professionnels de graphisme, pour  
un montant total de 68 985 \$, taxes incluses, le tout suivant les prix  
indiqués à la soumission déposée par cette firme, conformément aux  
documents de l'appel d'offres DP160012 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, sous  
réserve de l'approbation du budget 2017, tel qu'il appert du certificat de  
la trésorière n° 16-9145 émis le 24 novembre 2016.

**2016-716** OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION POUR L'ANNÉE 2017 DU  
CONTRAT CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN  
CONSULTANT SENIOR BILINGUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement  
D'autoriser le renouvellement, pour l'année 2017, du contrat octroyé en  
2016 à Astérisme relations publiques et communication afin que cette  
firme fournisse, au cours de l'année 2017, des services professionnels  
d'un consultant senior bilingue, pour un montant total de 103 477, 50 \$,  
taxes incluses, le tout suivant les prix indiqués à la soumission déposée  
par cette firme, conformément aux documents de l'appel d'offres  
DP160003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, sous  
réserve de l'approbation du budget 2017, tel qu'il appert du certificat de  
la trésorière n° 16-9133 émis le 23 novembre 2016.

**2016-717** REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN  
ROULEAU D'ASPHALTE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
DE rejeter la soumission déposée par Nortrax, pour la fourniture et la  
livraison d'un rouleau d'asphalte de marque BOMAG, modèle  
BW90-AD5, de l'année 2016 ou plus récent, le montant proposé de  
51 541,07 \$, taxes incluses, étant largement supérieur au montant  
estimé par la Ville pour l'acquisition de ce produit.

**2016-718** DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'octobre 2016 telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-719** APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 6 DÉCEMBRE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 6 décembre 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

**2016-720** APPROBATION – CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver la convention collective des personnes salariées cols blancs de la Ville de Pointe-Claire intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2022, dans la mesure où le texte de cette convention collective est substantiellement conforme au texte joint au dossier décisionnel 16-161-9161 ;

D'autoriser le maire et/ou, en son absence, le maire suppléant, le directeur du service des affaires juridiques et greffe et/ou, en son absence, l'assistante greffière et le planificateur - ressources humaines à signer ce document pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2016-721** AUTORISATION – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS D'EAU CHAUDE DU CENTRE AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser des transferts budgétaires totalisant la somme de 80 000 \$, à partir du poste budgétaire 02-990-00-691 (éventualités), vers le poste budgétaire 02-877-40-543, et ce, pour les montants indiqués à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-9194 pour chacun des exercices financiers 2016 et 2017, dans le but d'effectuer les travaux de remplacement des réservoirs d'eau chaude au Centre aquatique de Pointe-Claire ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-533, soit la somme de 20 000 \$ à être imputé à l'exercice financier 2016 et la somme de 60 000 \$ à être imputé à l'exercice financier 2017, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-9194 émis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**2016-722** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE DE MANIÈRE À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN SECOND BÂTIMENT PRINCIPAL (DÉVELOPPEMENT TYPE « CAMPUS ») SUR TOUT TERRAIN SITUÉ DANS LA ZONE N2 (CÔTÉ SUD DE L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, À L'OUËST DU BOULEVARD DES SOURCES)

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage de manière à permettre la construction d'un second bâtiment principal (développement type « campus ») sur tout terrain situé dans la zone N2 (côté sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'ouest du boulevard des Sources) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-723** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE DE MANIÈRE À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN SECOND BÂTIMENT PRINCIPAL (DÉVELOPPEMENT TYPE « CAMPUS ») SUR TOUT TERRAIN SITUÉ DANS LA ZONE N2 (CÔTÉ SUD DE L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, À L'OUËST DU BOULEVARD DES SOURCES)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2775 sur le zonage de manière à permettre la construction d'un second bâtiment principal (développement type « campus ») sur tout terrain situé dans la zone N2 (côté sud de l'autoroute Transcanadienne, à l'ouest du boulevard des Sources).

**2016-724** LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE lever la présente séance à 21 h 48.

---

Morris Trudeau, Maire

---

Me Jean-Denis Jacob, Greffier